

**La GPA en France :
Quelle incidence sur la
famille
Marie-Anne Frison-
Roche**

Colloque international France – Chine 30 juin 2017

La GPA est une affaire de **principe** :

- on ne peut pas disposer du corps d'autrui (la femme), ni de soi (principe de l'indisponibilité du corps humain) ;
- on ne peut pas engendrer un enfant à seul fin de le céder à un tiers qui ont désiré sa venue au monde

La France la prohibe : article 16-7 du Code civil.

Le Législateur et les juges ne changent pas.

Parce que les principes ne changent pas

MAIS

La GPA peut rapporter beaucoup d'**argent** si un tiers arrive à trouver une femme qui porte un enfant et le donne à la naissance

Des intermédiaires – médecins, cliniques, ont trouvé des femmes, qui sont « consentantes » pour être inséminées par les gamètes de l’homme et donner l’enfant à la naissance.

POURQUOI ?

Parce qu’elles sont pauvres et ont besoin d’**argent**, les intermédiaires – agences, cliniques, avocats, leur en donnant un peu

L’instrument juridique est donc le **contrat** entre l’agence, la mère qui consent à disparaître, et les demandeurs de l’enfant à venir, qui demandent qu’un **lien de filiation** soit noué entre l’enfant et eux

Le Droit français attache une nullité absolue à ce contrat : la filiation est conférée par l'Etat. C'est une institution.
Mais la GPA s'est développée partout.

MAIS

La GPA s'est développée en France et les Français interrogés ne sont pas nettement opposés, tandis que les tribunaux et le Parlement sont harcelés pour revenir sur les positions

POURQUOI ?

Parce qu'elles sont pauvres et ont besoin d'**argent**, les intermédiaires – agences, cliniques, avocats, leur en donnant un peu

Marie-Anne Frison-Roche, *La GPA en France: quelles incidences*
L'instrument juridique est donc le **contrat** entre l'agence, la mère qui

Le Droit français attache une nullité absolue à ce contrat : la filiation est conférée par l'Etat. C'est une institution.
Mais la GPA s'est développée partout.

MAIS

La GPA s'est développée en France et les Français interrogés ne sont pas nettement opposés, tandis que les tribunaux et le Parlement sont harcelés pour revenir sur les positions

POURQUOI ?

1. Parce que les cliniques sont à l'étranger et les avocats sont sur internet, le numérique permettant la mondialisation de l'offre d'engendrement
2. Parce que les entreprises de l'industrie de l'humain ont trouvé un « marché inépuisable des corps féminins féconds dont des femmes « titulaires » consentent sans restriction la disponibilité par pauvreté et par culture
3. Parce que l'Occident – la France – serait d'accord pour une « nouvelle vision de la famille, que la GPA promet

**l'Occident – la France – serait d'accord
pour une « nouvelle vision de la famille,
que la GPA promet**

- L'enfant serait engendré non pas par une relation sexuelle, une grossesse et un accouchement, mais par le « désir pur » et le « projet pur » que l'on a de lui
- L'enfant serait le pur prolongement du couple : la filiation serait une affaire privée : l'Etat n'aurait pas à s'en mêler
- L'enfant pourrait être engendré par une personne seule, par deux hommes : l'Etat qui prohibe la GPA serait homophobe
- L'enfant sans mère pourrait donc exister : la maternité n'existerait plus

RUPTURE ANTHROPOLOGIQUE

Le Droit Français résiste au Droit californien

- Le Droit californien manie le contrat, reconnaît les contrats, organisent les GPA dans la balance des intérêts des parties : c'est une affaire privée
- L'Europe pense qu'il faut protéger les personnes : il faut un lien biologique entre l'enfant et son père et c'est l'Etat qui le reconnaît : CEDH Paradiso, janvier 2017
- C'est à cette condition que l'on peut transcrire sur l'état civil français une GPA réalisée à l'étranger : Ass. Plén. Juillet 2015.
- Avis du Comité d'Ethique 27 juin 2017 : demande de renforcement de la prohibition de la GPA;
- Attente des arrêts Première chambre civile 5 juillet 2017.

Pour le Droit Français, la GPA ne doit pas transformer la famille en marché dans lequel les personnes peuvent à leur main s'offrir les enfants qu'elles désirent, engendrées par les êtres humains moins bien placés qui s'offrent à elles

- Les avocats qui montent les dossiers pour les clients des agences disent publiquement : « ne résistez pas, c'est la globalisation ».
- En France, le Comité d'Ethique a demandé le 27 juin 2017 au Président Emmanuel Macron de faire une action internationale pour défendre les femmes et les enfants contre l'industrie mondiale de la GPA.